

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20-247-1917 le 4 avril 1917.

n° 20-247-1917 le 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 avril 1917

Numéro JO
n° 247 du 31/05/1917

Date du numéro
31 mai 1917

VISAS

Le ministre des colonies, Vu l'arrêté du 24 février 1915 Vu l'arrêté du ministre des finances du 26 mars 1917.

TEXTE INTÉGRAL

Article Unique

- Sont abrogées en ce qui concerne les huiles végétales autres que de ricin et de pulgère les dispositions de l'arrêté du 24 février 1915 susvisé.

maginot